

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LE SYSTÈME D'ÉCOUTES AMÉRICAIN ET L'UNION EUROPÉENNE, L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET SUR L'UNION BANCAIRE, À BRUXELLES LE 24 OCTOBRE 2013.

24 OCTOBER 2013 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

LE PRÉSIDENT « Bonsoir, ce Conseil européen a été marqué par trois questions.

La première, sur la question posée à la suite des révélations, sur les surveillances, les interceptions que « l'affaire SNOWDEN » a mises à jour. La seconde question qui a été débattue est celle du numérique, c'est-à-dire l'objet même de ce Conseil européen, en tout cas pour cette première journée. La troisième question, c'est l'Union bancaire sur laquelle une conclusion importante a été adoptée.

Je reviens sur chacun de ces points. Le premier, c'est qu'il y a des comportements et des pratiques qui ne peuvent pas être acceptés. Quand, à un certain niveau et avec cette ampleur, des surveillances sont pratiquées, en l'occurrence par les services américains, et qui peuvent concerner tous les citoyens y compris un certain nombre des dirigeants européens, il y a un coup d'arrêt à porter et il y a des clarifications à exiger.

C'est ce qu'on fait les Européens ce soir, et de manière unanime, en considérant qu'il y avait, avec notre allié américain, un certain nombre de réponses qui devaient être obtenues. Ce soir, il y a eu une initiative franco-allemande pour, d'une part, provoquer ce débat qui simposait et pour faire avancer, de plusieurs manières, la cause des libertés.

Certes, je suis le premier à souhaiter que les services secrets ou les dispositifs de sécurité soient pleinement mobilisés pour lutter contre le terrorisme. Mais, je suis également convaincu avec les Européens de la nécessité de protéger les libertés individuelles et les droits fondamentaux.

A partir de là, il faut d'abord un code de bonne conduite entre Européens. Nous devons nous-mêmes être au clair et ne pas pratiquer ce que nous reprochons à d'autres. Donc, entre Européens, un code de bonne conduite doit être établi entre les services concernés.

Ensuite, la France et l'Allemagne prendront l'initiative de provoquer une discussion avec les Américains pour établir un cadre commun de coopération et de clarification, d'ici la fin de l'année. Les Européens qui voudront se joindre à nous seront les bienvenus. Pour être plus précis, nous allons donc faire en sorte que, entre les services, il puisse y avoir non seulement la clarification sur le passé, mais l'établissement de règles pour l'avenir. C'est ce que j'appelle le cadre commun de coopération.

La France et l'Allemagne sont unies dans cette démarche. Elle n'est pas exclusive, elle vise à associer d'autres pays européens qui voudraient, avec nous, obtenir ce cadre commun.

Il y a eu un groupe de travail européen qui avait été mis en place dès la révélation de « l'affaire SNOWDEN », en même temps que souvrait d'ailleurs, la négociation commerciale avec les Américains. Il a été rappelé ce soir, tous les Européens l'ont fait, et ce sera d'ailleurs une conclusion du Conseil européen, que ce groupe de travail devait accélérer encore ces démarches avec les alliés américains. De manière à ce que cela porte sur le passé et que tous les éléments puissent être connus.

C'est un sujet qui ne va pas cesser d'interpeller car nous savons qu'il y aura d'autres révélations. Chaque jour en apporte son lot. Plutôt que d'attendre ce que la presse prépare, à partir des documents « SNOWDEN », il convient d'engager tout de suite des procédures.

Au niveau franco-allemand, cela sera fait. Et au niveau européen, ce groupe qui avait été établi au lendemain de la révélation de l'affaire, sera une nouvelle fois réactivé. Il y a une obligation de résultats, parce que la confiance est essentielle entre alliés. Si nous voulons travailler en bonne compréhension, avec le même souci de lutter contre le terrorisme et de permettre la sécurité de nos concitoyens, nous devons avoir des règles. Cela vaut pour chacun des pays, cela vaut pour l'Europe, cela vaut pour les États-Unis.

Finalement, ces révélations « SNOWDEN » peuvent être utiles, puisqu'elles permettront d'aboutir, à la fois, plus d'efficacité dans l'action des services et plus de protection des libertés des citoyens.

Voilà le premier point qui a été évoqué dans ce Conseil et qui devait l'être.

Le second, c'est l'économie numérique, et ce qu'elle représente pour l'avenir de l'Europe. C'est un enjeu de

création d'emplois, c'est un enjeu de croissance, là aussi, c'est un enjeu de bien-être pour les citoyens européens. La France avait des propositions et elle se reconnaît dans les conclusions.

Cinq objectifs :

Le premier : c'est de faire en sorte que nous ayons un marché unique du numérique. C'est-à-dire que nous puissions décloisonner et éviter une fragmentation. Avec une ambition technologique qui est de prendre de l'avance sur ce que l'on appelle l'informatique en nuage, « Cloud computing », et sur le traitement massif des données, « le big data ».

Deuxième objectif qui a été atteint : avoir une réglementation en matière de protection des données, c'est-à-dire justement, permettant à nos concitoyens d'être en sécurité par rapport à l'usage du numérique. Une date a été fixée, l'échéance donnée, fin 2014, début 2015, le cadre réglementaire doit être fixé.

Troisième objectif, là-encore que nous avons posé et qui se retrouve dans le communiqué final : c'est que l'internet doit être ouvert aux innovations. Il faut ouvrir le jeu et donc tous les principes d'ouverture de non-discrimination, d'interopérabilité, de portabilité ont été actés. Ce qui permettra d'avoir une dynamique pour l'économie numérique.

Quatrième point qui nous tenait particulièrement à cœur : la fiscalité. Harmonisation des règles fiscales en Europe sur le numérique mais aussi lutte contre l'optimisation fiscale. Un groupe d'experts va être mis en place. Au mois de décembre, nous aurons l'occasion déjà d'en faire une première évaluation.

Enfin, le dernier enjeu : c'est celui de l'emploi. Il y a des perspectives très fortes en matière de création d'emplois. Faut-il encore qu'il y ait des formations. Cela vaut pour un pays comme la France, cela vaut pour toute l'Europe. Les fonds européens doivent être utilisés pour les actions de formation, aussi bien pour l'éducation que pour la formation professionnelle.

Troisième point qui mérite d'être salué dans le travail du Conseil européen, c'est l'Union bancaire. L'Union bancaire a été précisée dans son calendrier et a été encore améliorée dans ses procédures.

D'abord, le mécanisme de supervision a été adopté dans son texte juridique. La Banque centrale européenne va maintenant procéder à la revue des actifs des banques, « les stress test ». Le président de la Banque centrale européenne a défini la méthodologie, les filets de sécurité dans le jargon « les Backstops » nationaux et européens sont en place ou devront l'être. Et nous pourrions rentrer dans la voie de la résolution unique.

Un accord devra être trouvé d'ici décembre pour que le mécanisme de résolution puisse être conclu avant la fin de la législature du Parlement européen actuel, c'est-à-dire avant les élections du mois de mai. Là-encore, il y a eu un bon compromis, entre la France et l'Allemagne, sur ce calendrier et sur cette procédure. Nous pouvons avoir la supervision et la résolution avec un calendrier qui nous permet d'assurer l'effectivité et donc la crédibilité.

Sur la coordination des politiques économiques, le Conseil européen a également débattu, notamment de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire. C'était aussi une proposition française et nous aurons l'occasion d'en débattre de nouveau, notamment sur la directive « détachement » et également sur la perspective d'un salaire minimum en Europe. Mais nous n'en sommes pas encore là. Voilà, moi, ce que je retiens du Conseil européen. C'était un Conseil dont l'objet essentiel était le numérique. Demain, il y aura la question qui s'est également imposée avec la tragédie que l'on appelle « Lampedusa » et qui n'est pas la première. Mais là, le Conseil européen a montré que l'Europe pouvait être unie pour répondre à des défis qui lui sont posés. C'est vrai sur la zone euro : depuis déjà un certain nombre de mois et nous avons progressé et c'est vrai également sur la protection des libertés, l'exigence de sécurité et, en même temps, le respect que l'Europe doit susciter, y compris de son allié surtout de son allié américain !

Je suis prêt à répondre à vos questions ».

QUESTION « Monsieur le Président, concernant la multiplication des révélations sur les pratiques américaines, est-ce que quand vous dites « On va marquer un coup d'arrêt », est-ce que cela veut dire uniquement l'initiative franco-allemande, et une discussion avec les américains sur ce qui s'est passé et clarification ? Est-ce que cela ne va pas au-delà ? Est-ce, par exemple, ce que demande Martin SCHULZ, de faire une pause dans les négociations sur l'accord de libre-échange ? Comment l'interprétez-vous ? Comment réagissez-vous ? »

LE PRESIDENT « Il y a plusieurs procédures et plusieurs objectifs. La première procédure, c'est de couvrir

LE PRESIDENT « Il y a plusieurs procédures et plusieurs objectifs. La première procédure, c'est de savoir exactement ce qui s'est passé. Cela était déjà lancé avec ce groupe de travail européen qui avait été mis en place en même temps que souvrait la négociation commerciale. Ce groupe de travail doit être de nouveau conforté compte-tenu de ce que l'on sait à partir des informations de presse, qui reprennent les « documents SNOWDEN ». Cela, c'est pour le passé.

L'initiative franco-allemande va bien au-delà du passé : c'est fixer un cadre commun pour les fonctionnements des services et pour leur pratique. Cela doit se faire d'ici la fin de l'année. Si rien n'aboutissait d'ici la fin de l'année mais je ne me place pas dans cette hypothèse, puisque Barack OBAMA lui-même a convenu qu'il devait y avoir non seulement, clarification sur le passé mais établissement de règles pour l'avenir alors nous aurions à prendre un certain nombre de dispositions. Nous n'en sommes pas là.

Maintenant, c'est la question de la confiance qui est posée. C'est-à-dire : vérité sur le passé, et règles de conduite pour l'avenir ».

QUESTION « Monsieur le Président, la vérité sur le passé dites-vous Le quotidien britannique The Guardian, explique que dans son édition de demain, que 35 chefs d'Etat ont été écoutés par les services américains. Est-ce que vous disposez d'informations vous permettant de dire que vous-même avez fait l'objet d'une surveillance téléphonique, comme la Chancelière Angela MERKEL ? »

LE PRESIDENT « Non, je n'ai pas d'éléments d'informations. Cela peut viser des dirigeants qui ont précédé The Guardian ne donne pas les noms, donc je ne peux pas faire de commentaires. Mais ce qui est en cause, ce n'est pas de savoir si tel ou tel dirigeant a été éventuellement surveillé, c'est de savoir quelle était l'ampleur du système. Parce que ce système concerne des dirigeants, mais également des entreprises et des citoyens. On parle de millions et de millions de communications qui ont pu être connues ou en tout cas surveillées.

C'est un enjeu qui dépasse simplement les relations que l'on pourrait avoir, j'allais dire, d'Etat à Etat. C'est un problème majeur et c'est pourquoi il convient de savoir. C'est pour cela que quatre Français et Américains, dans le cadre d'une coopération bilatérale, nous avons demandé à pouvoir disposer des documents qui sont révélés. Mais cela ne concerne que la relation franco-américaine. Nous, nous voulons connaître ce que la presse sait déjà. Et quelle va continuer à publier j'imagine, à partir des documents dit « SNOWDEN ». Donc, nous demandons à la partie américaine de nous fournir ce que la presse a déjà.

Je pense que c'est l'intention, telle est en tout cas la réponse que j'ai eu de Barack OBAMA, des Américains. Mais, nous ne devons pas simplement régler le passé, il convient justement d'engager une discussion avec les Américains, et pas seulement les Français. Les services voudront avoir cette bonne règle de conduite pour que nous ne revivions pas ce qui s'est produit.

Pour ce qui me concerne, je n'ai pas d'information, si vous en avez, je ne doute pas que vous les publierez ».

QUESTION « Monsieur le Président, vous avez évoqué à maintes reprises le chaînon manquant dans cette histoire, tout en le saluant, qui est M. SNOWDEN lui-même. Le Front National a proposé il y a quelques jours, par la bouche de M. PHILIPPOT, de lui accorder le droit de s'installer en Europe. Les Verts européens, il y a quelques semaines, avaient proposé qu'il soit nommé pour le « Prix Sakharov ». Est-ce que demain, dans les conclusions du sommet vous allez saluer d'une manière ou d'une autre ce lanceur d'alerte citoyen ? Et est-ce que les européens réunis ici, peuvent faire un geste ? »

LE PRESIDENT « Non, il ne s'agit pas de cela. Ce cas-là a été posé au moment où lui-même, lançait au-delà des alertes, des demandes. Aujourd'hui, il est en Russie. Cela n'a pas empêché la transmission d'informations à travers des intermédiaires.

Il y a une procédure judiciaire qui est engagée, venant des Etats-Unis contre SNOWDEN. Nous avons un accord avec les Etats-Unis, je ne pense pas que ce soit la bonne méthode de se déterminer par rapport à SNOWDEN. Nous, nous constatons les informations. Ce qui compte aujourd'hui, c'est d'avoir la certitude que cela ne se reproduira plus.

Voilà pourquoi je me bats et voilà pourquoi, avec Angela MERKEL, nous avons pris cette initiative ce soir. Faire en sorte que non seulement nous puissions établir ce qui s'est passé, obtenir des informations, mais surtout, tout faire pour que les règles de bonne conduite puissent être établies. C'est un point très important. Parce que c'est ce qui est en cause ? C'est de préserver notre relation

avec les Etats-Unis. Nous sommes des alliés, cette relation nous y tenons les uns et les autres, Américains et Européens, Américains et Français. Elle ne doit pas être altérée par ce qui s'est produit. Mais pour quelle ne le soit pas, il faut que la confiance puisse être établie, puisse être même, renforcée. On ne s'espionne pas entre alliés. Au nom même de la relation entre les Européens et les Américains ou entre la France et les Etats-Unis, nous devons tout faire pour que justement la confiance puisse être établie.

Mais il y a un deuxième enjeu, c'est de préserver les capacités du renseignement, des services. Nous ne sommes pas des naïfs. Nous ne sommes pas dans un monde où il n'y aurait que des gens qui voudraient notre bien. Il arrive même que des gens veuillent notre mal. Donc, à partir de là, il y a des risques pour notre population, en Europe, aux Etats-Unis, partout dans le monde. Il faut que nous ayons des services efficaces. Il faut que nous puissions lutter contre le terrorisme. Et, il est très important qu'il n'y ait pas de doute sur la capacité de ces services, mais en même temps qu'il n'y ait pas de suspicion par rapport aux libertés. Plus nous protégerons les libertés, plus il sera possible d'avoir des services efficaces ».

QUESTION « Vous avez parlé du besoin d'un cadre, mais il existe déjà un cadre entre les pays anglophones ? »

LE PRESIDENT - « Oui ».

QUESTION - « Est-ce que vous voulez faire partie de ce cadre ou est-ce que vous parlez de quelque chose de complètement différent ? Est-ce que je peux poser une deuxième question sur l'union bancaire ? Vous avez parlé d'un bon compromis entre la France et l'Allemagne, mais sachant qu'aujourd'hui, vous avez seulement vérifié le calendrier qui existait déjà. Je ne sais pas si vous parlez d'un compromis ce soir ou des compromis du passé ? »

LE PRESIDENT - « Vous évoquez d'abord ce qui existe entre certains pays britannique, australien, le groupe des cinq et les Etats-Unis. C'est à eux d'avoir des règles. Imaginez que ces pays en ont. Mais nous ne sommes pas dans ce cadre-là. Nous ne tentons pas de l'être. La France est un pays qui a une alliance qui est dans l'Europe. C'est un pays et j'insiste beaucoup là-dessus, indépendant dans ses décisions, dans ses choix. Donc, ce que nous avons à faire avec les Américains, sur le plan bilatéral, c'est d'avoir ces informations sur le passé et dans un cadre qui peut être, au-delà du bilatéral, avec les Allemands et avec ceux qui voudront bien nous rejoindre pour avoir des règles de conduite pour l'avenir.

Sur le second point, l'union bancaire, c'était très important de pouvoir ensemble dire que maintenant la supervision est arrivée à un niveau juridique le texte est prêt. La Banque centrale européenne pourra procéder aux vérifications des banques et que les filets de sécurité existent et pourront intervenir. A ce moment-là, nous pourrions passer à la suite, à la résolution unique. Avec la confirmation que cela se fera dans le premier semestre 2014 pour le principe même de ce mécanisme. Donc, je considère que ce qui vient de se passer ce soir, c'est à la fois une confirmation et en même temps un engagement.

L'union bancaire est un processus maintenant irréversible ».

QUESTION - « Monsieur le Président, je voudrais prolonger la question de mon confrère du Monde. Vous dites qu'il faut que la confiance soit établie. Vous n'avez pas d'éléments concernant le fait que vous-même avez été écouté. Est-ce que vous avez pris des précautions particulières concernant votre téléphone personnel que toute la presse sait que vous continuez à utiliser ? Pardon de cette indiscretion ».

LE PRESIDENT - « Ce n'était pas une indiscretion. Vous avez parfaitement le droit et même le devoir de poser la question. J'utilise un téléphone heureusement. Je ne suis pas revenu à l'âge de pierre et même, sans aller jusqu'à l'âge de pierre, je ne communique pas par le morse par exemple ou par tout autre mécanisme. Ce n'est pas parce qu'il y a des risques d'interception, de surveillance, qu'il faudrait revenir à d'autres modes de communication qui d'ailleurs pourraient être eux-mêmes surveillés. Donc, nous avons pris toutes les dispositions, dès mon arrivée aux responsabilités pour que, en ayant un téléphone, il puisse être sécurisé. Ce n'est pas parce qu'on peut me rejoindre que la conversation est surveillée ».

QUESTION « Monsieur le Président, j'aurai deux questions. La première par rapport aux données personnelles. Vous avez évoqué fin 2014, début 2015 pour le règlement. Est-ce que ce n'est pas un petit peu tard puisque c'est après les élections européennes, alors que Viviane REDING demande depuis très longtemps que cela soit fait et justement avant les élections ? Pourquoi ce report de six mois après les

élections ? »

LE PRESIDENT - « Pour la protection des données personnelles ? »

QUESTION « Oui ».

LE PRESIDENT - « Que lon soit bien clair. La protection des données personnelles, c'était une volonté qui existait avant même les révélations surprises, parce que l'Europe doit assurer à ses concitoyens des règles de protection et de sécurité ».

QUESTION - « Mais pourquoi attendre ? »

LE PRESIDENT - « Ce qui était dans le communiqué tel qu'il était prévu, c'était fin 2014. Nous avons toujours donné cette date ».

QUESTION « Dans les projets de conclusions de début de semaine, c'était marqué printemps 2014 ».

LE PRESIDENT - « Il y a les élections européennes. Il faut un mécanisme juridique qui soit accepté par tous. Il y a encore toujours des réticences pour certains. Ce qui a été discuté et décidé ce soir, c'est que fin année 2014, début 2015, la réglementation serait prise. Certains voulaient plutôt une autre formule, prendre une réglementation dans les prochains mois ou dans l'urgence. Moi, je préfère, plutôt que ces formules qui ne signifient plus rien, avoir une date précise ».

QUESTION « Et sur la recapitalisation directe des banques, est-ce qu'a été évoqué avec la Chancelière Angela MERKEL l'accord de juin qui est remis en cause aujourd'hui par l'Allemagne ? »

LE PRESIDENT - « Qui n'est pas remis en cause ! Mais pour l'instant, nous devons aller vers le mécanisme de supervision et avec les filets de sécurité. Une fois que nous aurons passé ce stade et que nous serons dans la résolution unique, alors, il y aura cette question qui devra être réglée avec la réponse que vous connaissez du côté français, la recapitalisation ».

QUESTION - « Il y a quelques mois, le Monde a affirmé que la DGSE avait déployé un système de surveillance équivalent à celui de la NSA sur les échanges entre la France et l'étranger, un système qui sortirait du cadre légal prévu pour les interceptions. Est-ce que oui ou non ce système de surveillance existe ? »

LE PRESIDENT - « Nous, nous restons dans le cadre légal. C'est-à-dire la CNIL nous a demandé, il y a plusieurs semaines, de donner des informations. Le Premier ministre y répondra. De la même manière que la délégation parlementaire du renseignement souhaite un renforcement, nous y sommes prêts. Mais nous sommes dans le cadre légal.

Je ne voudrais pas qu'on laisse penser que, finalement, cette pratique de prise serait générale. Donc, il y a un cadre légal, il doit être respecté. Avec la CNIL, nous veillerons à utiliser toutes les informations dans le respect de la loi ».

QUESTION « Plusieurs experts disent « qui contrôle les équipements, contrôle l'information ». Or, la plupart des équipements et des technologies sont d'origine américaine. Alors que nous reste-t-il comme arme pour demander aux Américains de respecter certains codes de bonne conduite à notre égard ? »

LE PRESIDENT - « Je pense que ce n'est pas simplement la fabrication des produits. Il y a des technologies de plus en plus raffinées, de plus en plus massives. Donc, penser que c'est simplement parce que nous aurions nous-mêmes le contrôle du produit que nous pourrions être protégés de éventuelles surveillances ou interceptions, ce serait une illusion. Cela suppose, c'est le sens de la démarche que nous engageons, que les services eux-mêmes, aient des règles de conduite.

La question n'est pas, comme on peut l'imaginer souvent dans l'opinion, un problème d'information politique. Très franchement, il y a suffisamment d'échanges entre chefs d'Etat pour qu'il n'y ait pas beaucoup de secrets qui demeurent, surtout entre alliés. L'enjeu, il est économique le plus souvent, parce que ces données ont un prix. Et enfin, il est bien sûr sur les libertés, même si l'objectif est la lutte contre le terrorisme et la sécurité. Il peut y avoir effectivement des risques.

Ce que nous devons faire, c'est utiliser la technologie pour nous protéger. C'est toute la question de la cybersécurité qui figure parmi les objectifs de la loi de programmation militaire. Nous savons bien que cela existe, donc c'est la cybersécurité qui doit assurer notre protection mais en même temps, cela ne nous dispense pas d'avoir des règles de bonne conduite entre alliés et amis ».

QUESTION « Quelles sont ces règles de bonne conduite ? »

LE PRESIDENT - « C'est que lon ne surveille pas et que lon ne contrôle pas, par exemple, les portables de personne que lon rencontre dans les sommets internationaux. Règles de bonne conduite, cela veut dire que lorsque lon veut procéder à des surveillances, on s'informe mutuellement, cela peut arriver. Règles

que lorsque l'on veut procéder à des surveillances, on s'informe mutuellement, cela peut arriver. Règles de bonne conduite, cela veut dire que l'on ne stocke pas les informations qui peuvent mettre en cause un certain nombre de libertés.

Voilà ce que sont les règles de bonne conduite, qui doivent aussi assurer l'objectif, parce que nous sommes dans un monde dangereux, et parce qu'il y a ces révélations dites « SNOWDEN », de ne pas d'un seul coup baisser la garde. Cela serait une très grave responsabilité. Il n'y a donc pas de naïveté à avoir, il faut assurer la sécurité et donc faire des contrôles, faire des surveillances. C'est légitime, mais dans un cadre qui doit être organisé au plan national et au plan européen. C'est pour cela que j'ai dit qu'il fallait également avoir des règles de bonne conduite entre Européens et, bien sûr, au plan des alliances ».

QUESTION « Monsieur le Président, une question qui sort un tout petit peu du cadre du Conseil européen mais qui parle de l'Europe, sur l'offensive aujourd'hui au Mali, offensive importante dit-on. J'ai, en fait, une double question : quel est son objectif ? On pouvait avoir l'impression que la lutte sur le terrain était victorieuse de la part de la France. Est-ce que ce n'est pas un premier signe de risque de déclin au Mali ? »

LE PRÉSIDENT - « Nous n'avons jamais prétendu que notre intervention allait faire disparaître le terrorisme dans la région. Il est installé au sud de la Libye, sans doute encore au nord du Niger, parfois en Algérie, au sud de l'Algérie. Il n'a pas été vaincu par notre simple intervention au Mali. Il a été abimé, il a été attaqué mais il n'a pas disparu.

La meilleure preuve, c'est qu'il y a eu ces derniers jours des attaques kamikazes qui ont fait plusieurs victimes notamment du côté des forces tchadiennes. J'ai donc décidé qu'il y aurait, avec les forces françaises encore présentes au Mali, plus de 2 500 soldats, et avec les forces armées maliennes, une opération pour lutter contre les groupes qui avaient attaqué à Tessalit.

Notre calendrier demeure. Il y a des élections législatives dans quelques semaines au Mali et on voit bien l'objectif de ces terroristes : c'est essayer de perturber ce scrutin. Nous faisons donc en sorte que ces élections puissent être organisées en sécurité. Après nous devons diminuer notre présence et faire en sorte que la mission des forces des Nations Unies puisse prendre le relais, ce qui est d'ailleurs largement le cas, y compris dans l'intervention de ces dernières heures.

Nous aurons aussi à lutter contre le terrorisme par rapport à des situations en Libye où il y a une forme de chaos qui s'est installée. Même si les autorités légitimes font tout ce qu'elles peuvent, elles sont assez désemparées. Nous devons donc coopérer et nous voyons bien que cela a des conséquences, y compris sur le sujet dont on parlera demain : celui des réfugiés.

Sur les indiscrétions, ou je ne sais quel mot il faut utiliser par rapport à la situation de nos otages, vous connaissez là-dessus mes principes. C'est de ne pas parler et de ne pas mettre en danger la vie de nos otages. Donc les contacts je l'ai dit déjà depuis plusieurs semaines pour ne pas dire déjà plusieurs mois nous les recherchons pour obtenir leur libération. Il n'y a pas d'autres commentaires à faire et tout ce qui vient comme cela interférer n'est jamais bon. Il y a donc là un principe de responsabilité. J'ai vraiment ce devoir de tout faire pour permettre la libération de nos otages et en même temps de ne rien compromettre, notamment leurs vies ».

QUESTION - « Monsieur le Président, pour revenir à un sujet français mais qui est aussi d'une certaine manière européen : le chômage en septembre en France a bondi de 60 000 demandeurs d'emploi. Alors certes, il s'agit d'un contre-effet du bug de mois précédent, mais il traduit quand même une augmentation nette de 10 000 chômeurs en deux mois. Comme vous avez promis cette inversion de la courbe du chômage en fin d'année et que nous y sommes presque, est-ce que vous comptez toujours tenir cette promesse ? »

LE PRÉSIDENT - « Nous parlons des deux mois d'août et de septembre qui marquent une stabilisation du chômage, pas une baisse du chômage si on fait la somme. Puisqu'il y a eu ces bugs statistiques, nous avons 5 000 chômeurs de plus chaque mois en août et en septembre, 10 000 sur les deux mois. C'est encore trop. Mais, il y a une évidente décélération par rapport à ce que nous constatons depuis 1 an, où le chômage augmentait de 30 000 à 40 000 par mois.

Aujourd'hui, nous sommes à 5 000 chômeurs de plus par mois, l'inversion de la courbe du chômage nous n'y sommes pas encore. Cela sera sur les chiffres que nous aurons en décembre et en janvier, que nous aurons à faire ce bilan.

Mais je ne considère pas que ce soit chose faite sous prétexte que nous avons mis les dispositifs. Je demande donc chaque jour au gouvernement de se mobiliser pour que nous puissions atteindre cet objectif. Mais aussi puissants que sont les mécanismes dit « emploi d'avenir », « contrat de génération », « emploi aidé », ils doivent être accompagnés par la croissance. Donc, plus forte sera la reprise, pour l'instant elle est encore trop timide, plus certaine sera la perspective d'inverser la courbe du chômage. J'ai conscience que c'est extrêmement rude pour nos concitoyens qui sont dans cette situation ou qui risquent de l'être. Le chômage augmente maintenant depuis presque 5 ans continuellement. Mais tout ce que j'ai engagé va dans le sens de la reprise, de la croissance, de la compétitivité, et du soutien aux entreprises, même si cela peut parfois être discuté. Pourquoi je fais en sorte que nous puissions avoir un soutien à l'investissement ? Parce que c'est la clé de la croissance, de la reprise et donc de la création d'emplois. Et comme cela va prendre encore du temps, nous devons utiliser tous les mécanismes qui sont ceux des « emplois aidés », des « emplois d'avenir » et des « contrats de génération ».

Quelle est l'autre solution ? Aujourd'hui, nous avons parlé de la croissance en Europe : une présentation a été faite par la Commission européenne et par la Banque centrale européenne. L'Europe vient seulement de sortir de la récession. De notre côté, cela fait déjà plusieurs mois, mais nous ne sommes pas encore dans une phase de croissance solide, durable donc c'est ce que nous avons à faire en Europe.

Comment l'obtenir en Europe ? En mettant un peu plus l'accent sur la croissance, en faisant en sorte que les trajectoires budgétaires soient assouplies, et en mettant aussi les mécanismes de crédit. C'est ce que nous allons faire : Banque européenne d'investissement, garantie pour les entreprises, de manière à ce que la liquidité soit apportée et le rôle de la Banque centrale est important.

Voilà, vous me demandez si cet objectif sera atteint. Je fais tout pour qu'il soit atteint et les derniers chiffres, si on les regarde avec objectivité, c'est-à-dire sur les deux mois, compte tenu de ce qui s'est produit sur le plan statistique, nous montrent que nous sommes sur le chemin.

Merci.